



## Paie refusée et retardée d'un mois

Par **Cris78**, le **05/11/2008** à **16:41**

Bonjour à tous. Je suis surveillante de cantine depuis environ 8 mois.  
A mon arrivée, on m'a précisé que la paie était différée d'un mois. Je touchais donc a paie de Mars en Avril et ainsi de suite.  
J'ai résigné ce type de contrat pour un renouvellement pour l'année 2008-2009.  
Je n'ai touché aucune paie de l'école depuis Aout ( où j'ai touché mon mois de Juillet ). Au mois d'octobre j'attendais donc ma paie de Septembre. Jusqu'à aujourd'hui toujours rien. J'ai pensé que c'était à cause du pont mais j'ai tout de même appelé l'école pour savoir. Ils m'ont répondu que je ne serais payé que fin novembr. Sans plus d'explication.  
Ont-ils le droit ? de ne pas me payer comme ca ? de décaler ma paie ?  
Et si j'avais des factures à payer et un loyer comment aurais-je fais ?

Si quelqu'un peut me donner des conseils sur ce que je peux faire et si vraiment ils ont le droit de faire ça.

Merc d'avance.